



**Ambition  
Mécénat**

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES



**Le volcan  
20 avril 2008**

## Mécénat & Art

**Intervenants :**

**Guillaume PROUST**

Expert-comptable diplômé  
Commissaire aux comptes

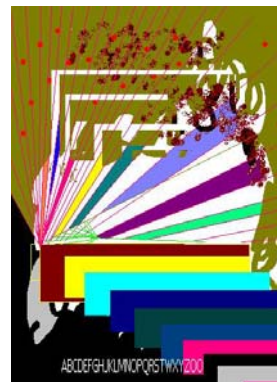
[gproust@groupeaec.com](mailto:gproust@groupeaec.com)

Correspondant Mécénat pour le  
Conseil Supérieur de l'Ordre des  
Experts-comptables

## Avantages spécifiques pour la culture

### A) Pour les œuvres d'art contemporain

- Les achats d'œuvres originales d'artistes vivants sont désormais admis en déduction du résultat imposable des entreprises (dans la limite du plafond de **0,5 % du chiffre d'affaires**)
- Prise en charge: taux de l'IS 33% sur **5 ans** depuis 2002



## Avantages spécifiques pour la culture

### Nature des œuvres concernées 1/3

- L'oeuvre doit consister dans des tableaux, gravures, dessins, aquarelles, gouaches, pastels, sculptures, tapisseries, céramiques, émaux
- constituer des **oeuvres originales**
- Elles doivent avoir été **Exécutées de la main de l'artiste**

## Avantages spécifiques pour la culture

### Nature des œuvres concernées 2/3

- Sont également considérées comme œuvres originales: les gravures, estampes et lithographies originales tirées **en nombre limitées (cf. usage)**, où les **planches sont entièrement conçues par l'artiste**
- Les copie d'œuvres si elles répondent à ces critères sont également incluses dans le dispositif

## Avantages spécifiques pour la culture

### Nature des œuvres concernées 3/3

- **Les photographies** : si photos originales, **tirées sous contrôle de l'artiste, numérotées dans la limite de trente exemplaires** et signées par l'auteur...et **témoigner de la démarche de l'auteur** par leur thème, leur mise en scène
- **Exclusion des œuvres issues de procédés mécaniques** ou photomécaniques  
Ex. : œuvres obtenues par pochoirs, caches, articles manufacturés à la main (souvenirs de voyages, articles en céramique etc.)

## Avantages spécifiques pour la culture (suite)

### Conditions

- L'entreprise doit exposer dans un **lieu accessible au public, aux salariés ou aux clients** de l'entreprise – A l'exception des bureaux

Ex.: la salle d'accueil, les salles de réunion ou encore le restaurant d'entreprise

## Avantages spécifiques pour la culture (suite)

- Œuvres d'art contemporain  
Acquisition d'œuvres d'artistes vivants 1/2
- Le plafond des 0,5 % du CA doit **inclure les dons effectués dans le cadre du Mécénat**
- Utilisation d'un compte de réserve spéciale
- Si cession de l'œuvre ou utilisation de la réserve spéciale, réintégration des sommes déduites précédemment (ou encore si l'œuvre n'est plus exposée au public)

## Avantages spécifiques pour la culture

- Œuvres d'art contemporain  
Acquisition d'œuvres d'artistes vivants 2/2
- La valeur locative des œuvres n'est **pas incluse dans la base de TP** (CGI, art. 1649-5e)
- **Les autres achats d'œuvres ne sont pas déductibles** des bénéfices imposables sauf si :
  - œuvres utiles inférieures à 500 €,
  - si œuvres > 500 € elles doivent être « fonctionnelles /utilitaires » assimilables à des fournitures ou des bureaux par exemple
  - commande artistique / action publicitaire
  - kdo, cela doit être dans l'intérêt de l'entreprise

## Avantages spécifiques, exemple avec la culture

### B) Pour le patrimoine

Extension des réductions d'impôt de 90 % (sur l'IS) des versements effectués par une entreprise en faveur de l'achat par l'Etat de trésors nationaux, d'œuvres d'intérêt majeur situées en France, mais aussi à l'étranger.

<b>Don (€)</b>	<b>1 000 000</b>	
Pris en compte par l'IS	900 000	
<b>Contre partie limitée à 50% du delta</b> (mise à disposition de salle- réception privative)	50 000	
	-----	
Total	950 000	<b>soit 95% du don</b>

## Avantages spécifiques pour la Culture (suite)

### C) Pour la musique

- ✓ Possibilité, pour les entreprises, de **déduire** de leur résultat imposable **les dépenses consenties pour l'achat d'instruments de musique destinées à être prêtées à des artistes interprètes**, selon le modèle du dispositif prévu pour les œuvres originales d'artistes vivants
- ✓ Prise en charge : taux de l'IS – **33 % sur 5 ans**

## Avantages spécifiques pour la Culture (suite)

### D) Pour le spectacle vivant, la musique et le cinéma

- ✓ **Les organismes publics ou privés, dont la gestion est désintéressée, et qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque, peuvent bénéficier du mécénat d'entreprise**
- ✓ **Réduction d'impôts de 60 %**, même s'ils sont assujettis à la TVA et autres impôts commerciaux

## Ambition mécénat

- ◆ Les experts-comptables se mobilisent en faveur du mécénat
- ◆ L'objectif vise à promouvoir les atouts du mécénat en faveur des PME par le biais des 18 000 experts-comptables de France
- ◆ 18 correspondants mécénat régionaux sur l'ensemble du territoire français
- ◆ De nombreux réseaux et partenaires

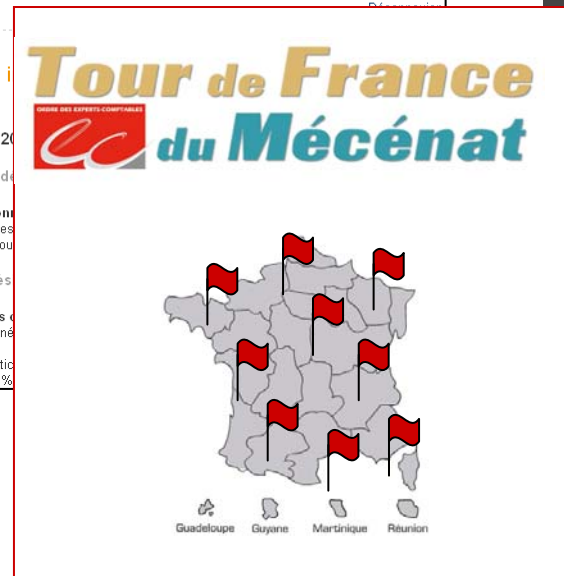
**Tour de France**  
 ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES  
**du Mécénat**  
[www.ambition-mecenasat.org](http://www.ambition-mecenasat.org)

### PARTENAIRE S



### PARTENAIRE MÉDIAS





Pour toute information :

Contactez votre  
expert-comptable

Site Internet : [www.ambition-mecenat.org](http://www.ambition-mecenat.org)  
Rubrique base documentaire

Programme nationale « 2006-2010 Ambition Mécénat »

Ordre des Experts-comptable Region Paris Ile de France

**François JEGARD – Correspondant National**

**Guillaume PROUST – Correspondant Paris-Idf**

45 rue des Petits Champs

75001 PARIS

[info@ambition-mecenat.org](mailto:info@ambition-mecenat.org)

[www.ambition-mecenat.org](http://www.ambition-mecenat.org)